

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mars 2023

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 167

présenté par  
M. Cinieri

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« , pour la durée de l'accueil de ces personnes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de maintenir le centre de santé jusqu'à la fermeture du village olympique, notamment pour prendre en charge les personnes chargées du démontage des structures.